

# EVALUATION DES CAPACITES FINANCIERES DES ACTEURS ET DE L'ADEQUATION DES INNOVATIONS VERTES AU MARCHE : CAS DU CAMEROUN ET REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

## Politiques publiques et vulgarisation des produits Eco-innovants au CMR et RDC

**Une innovation, aussi pertinente soit-elle, ne grandit pas seule : elle a besoin d'un environnement qui la nourrit, la protège et la relie à ses marchés.** Au Cameroun et en RDC, les structures censées jouer ce rôle existent bel et bien (publiques, privées ou mixtes) mais, leur action reste souvent dispersée, inégale et peu lisible. Le quatrième chapitre de l'étude ECAFI 2024 dresse un panorama nuancé de ces dispositifs, mettant en évidence leurs atouts : expertise technique, accompagnement ciblé, ouverture de réseaux, mais aussi leurs limites, comme le manque de coordination, l'insuffisance de couverture territoriale ou la faible articulation avec les politiques nationales. Ce constat invite à repenser la manière de connecter ces initiatives, afin de bâtir un écosystème de soutien plus cohérent, ancré dans les territoires et capable d'accompagner les éco-innovateurs tout au long de leur parcours, de l'idée à la mise à l'échelle.



L'analyse met en évidence d'importantes faiblesses dans les cadres institutionnels soutenant l'éco-innovation au Cameroun et en République démocratique du Congo (RDC), soulignant le besoin urgent de systèmes plus structurés, visibles et cohérents. Si les deux pays sont confrontés à des défis communs (fragmentation des acteurs, instruments généralistes et mal ciblés, et portée territoriale limitée), l'ampleur des lacunes institutionnelles diffère. En RDC, les structures de soutien sont pratiquement inexistantes, tandis que le Cameroun présente un ensemble disparate d'initiatives dont la couverture est inégale et l'intégration faible. Ces disparités soulignent l'importance de l'engagement territorial et politique dans le développement de systèmes d'innovation durables

L'étude dresse un état des lieux des systèmes de soutien existants publics, privés et mixtes et met en évidence des problèmes critiques en matière de visibilité, d'accessibilité et de coordination. La fragmentation institutionnelle empêche le développement d'une plateforme centralisée ou d'un point d'entrée pour les innovateurs verts. De plus, les critères d'éligibilité ne reflètent souvent pas la réalité des éco-entrepreneurs informels et en phase de démarrage. Les acteurs locaux, notamment les municipalités et les services gouvernementaux décentralisés, sont largement absents des programmes de soutien, ce qui entraîne un décalage géographique entre les besoins des innovateurs et les ressources disponibles.

### La nécessité d'un ancrage Juridique Solide

Le développement de l'éco-innovation locale dépend fondamentalement d'un environnement politique clair et favorable. Bien qu'il reste encore beaucoup à faire, le Cameroun et la République démocratique du Congo (RDC) ont tous deux fait des

## RESULTATS

**Le développement de l'éco-innovation nécessite un cadre réglementaire structurant, adossé à des stratégies industrielles et environnementales nationales.**

**Le Cameroun dispose d'un cadre plus avancé que la RDC, avec des lois sur l'environnement, le code des investissements, et des politiques spécifiques aux PME/PMI, mais leur application reste incomplète.**

**En RDC, malgré quelques textes de référence, le cadre juridique est encore embryonnaire, avec une absence de stratégie nationale dédiée à l'éco-innovation.**

**Environ 67 % des éco-innovateurs au Cameroun et 59 % en RDC déclarent connaître l'existence de politiques publiques en lien avec leurs activités.**

**Cette connaissance est sectoriellement inégale : forte dans l'agriculture, l'agroalimentaire, l'énergie et la construction ; faible dans la cosmétique, la gestion des déchets, la santé et le textile.**



progrès notables dans la formalisation de leur engagement en faveur de l'innovation durable. Au Cameroun, par exemple, plusieurs cadres internationaux et nationaux ont été adoptés. Le pays a ratifié des accords clés tels que la Convention sur la Biodiversité et l'Accord de Paris sur le climat, signalant ainsi son intention d'aligner l'éco-innovation sur la préservation de la biodiversité et l'atténuation du changement climatique. Au niveau national, cela s'est traduit par de multiples stratégies, notamment le Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC), la Contribution déterminée au niveau national (CDN) et le Plan national de gestion de l'environnement (PNGE), qui intègrent les objectifs climatiques dans la planification du développement. Le gouvernement a également créé des organes administratifs tels que la Sous-direction de l'économie environnementale au sein du ministère de l'Environnement, offrant ainsi une visibilité institutionnelle à l'innovation verte. Ces efforts offrent des points de contact prometteurs pour intégrer l'éco-innovation dans les priorités industrielles et environnementales nationales.

En RDC, le gouvernement a entrepris de vastes réformes législatives et stratégiques pour soutenir la protection de l'environnement et la durabilité des ressources. Des lois telles que la loi sur la protection de l'environnement (2011) et la loi sur la conservation de la nature (2014) ont renforcé les cadres réglementaires et introduit des mécanismes tels que les évaluations d'impact environnemental (EIES) et la gouvernance participative. Le pays a également ratifié plus de 20 conventions internationales, dont la CITES, la CCNUCC et la Convention de Ramsar. Des stratégies nationales clés, telles que le cadre REDD+ et le Programme national environnement, forêts, eaux et biodiversité (PNEFEB), témoignent d'une volonté politique croissante de lier la gouvernance environnementale à la transformation économique. Néanmoins, malgré cette architecture juridique riche, les deux pays sont confrontés à une fragmentation dans l'application des lois et à une faible coordination intersectorielle. Les politiques restent cloisonnées et les éco-innovateurs ont du mal à s'y retrouver dans un paysage réglementaire complexe et souvent mal appliqué. Le renforcement de la cohérence institutionnelle, grâce à des agences d'innovation verte unifiées ou à des procédures administratives rationalisées, reste essentiel pour libérer tout le potentiel de l'éco-innovation en tant que moteur de la croissance verte.

### Connaissance des politiques Publiques par les éco-innovateurs Au Cameroun et en RDC

Il est essentiel pour les éco-innovateurs de comprendre les cadres politiques publics, car ceux-ci déterminent souvent leur capacité à accéder à un soutien financier, à se conformer aux normes environnementales et à développer leurs activités. Au Cameroun et en République démocratique du Congo (RDC), la majorité des éco-innovateurs interrogés déclarent avoir connaissance des politiques publiques susceptibles de soutenir leurs initiatives écologiques : 66,9 % au Cameroun et 59 % en RDC (ECAFI, 2024). Cette sensibilisation relativement élevée peut être attribuée à deux facteurs principaux : la dépendance à l'égard des subventions et des incitations publiques telles que les exonérations fiscales et le soutien technique, et les contraintes réglementaires inhérentes aux secteurs de l'éco-innovation. Cependant, ces connaissances restent inégalement réparties entre les secteurs. Au Cameroun, par exemple, les éco-innovateurs dans les secteurs de l'agriculture (26,4 %) et de l'agroalimentaire (25,3 %) sont mieux informés en raison de l'importance de ces secteurs dans les programmes de développement publics et de la visibilité des programmes connexes.

À l'inverse, les acteurs de secteurs tels que les cosmétiques, la gestion des déchets et les produits pharmaceutiques affichent des niveaux de connaissance nettement inférieurs, ce qui reflète à la fois le ciblage limité des politiques et la faiblesse de l'organisation sectorielle.

La situation en RDC met en lumière d'importantes disparités sectorielles. Les éco-innovateurs évoluant dans des domaines tels que l'énergie et les combustibles (68,4 %), la gestion des déchets (61,9 %) et la construction (57,8 %) affichent une connaissance relativement élevée des politiques en vigueur. Cette situation peut s'expliquer par une structuration institutionnelle plus claire ou un engagement plus marqué des bailleurs de fonds. En revanche, d'autres secteurs, comme l'agriculture et le textile, accusent un retard significatif : plus de 80 % des éco-innovateurs dans ces domaines ignorent l'existence des mécanismes de soutien public. Ces disparités soulignent les faiblesses structurelles dans la diffusion et l'accessibilité des informations relatives aux politiques. Elles révèlent également l'urgence de mettre en place des stratégies de sensibilisation ciblées, afin de garantir que tous les secteurs de l'éco-innovation, y compris ceux qui sont émergents ou moins organisés, soient informés et en mesure de tirer parti des cadres existants.

## RESULTATS

**52 % (Cameroun) et 57 % (RDC) des éco-innovateurs ont obtenu une autorisation de mise sur le marché, signe d'une volonté de formalisation.**

**Les secteurs cosmétiques, santé, énergie sont ceux où les autorisations sont les plus fréquentes, compte tenu des risques sanitaires ou technologiques.**

**Une majorité d'éco-innovateurs n'ont pas intégré d'écosystème d'innovation : 53 % au Cameroun, 57 % en RDC.**

**L'intégration est plus forte :**

**au Cameroun, dans le secteur de l'agriculture (29,5 %) et de l'agroalimentaire (21,3 %),**

- en RDC, dans la santé/pharmacie (70 %), la construction et gestion des déchets (≈ 50 %).**

**Parmi ceux qui sont intégrés, les incubateurs dominant : 53 % au Cameroun et 63 % en RDC, jouant un rôle crucial dans l'accompagnement technique, le financement, et la diffusion des innovations.**





## Accompagnement public en termes de vulgarisation des produits éco-innovants sur le marché Camerounais et celui de la RD Congo

Un soutien public efficace à la diffusion des produits éco-innovants est essentiel pour améliorer leur visibilité sur le marché, stimuler leur adoption par les consommateurs et amplifier leur impact environnemental et sociétal. Au Cameroun et en République démocratique du Congo, ce soutien prend deux formes principales : (i) la délivrance d'autorisations de mise sur le marché et (ii) l'intégration des éco-innovateurs dans les écosystèmes nationaux d'innovation. Ces mécanismes apportent non seulement une crédibilité réglementaire, mais agissent également comme des catalyseurs de la confiance du public et de la commercialisation. Les données de l'enquête révèlent qu'une part importante des éco-innovateurs (52,3 % au Cameroun et 57 % en RDC) ont obtenu une autorisation préalable pour commercialiser leurs produits, ce qui reflète l'engagement des gouvernements à réglementer et à légitimer les innovations vertes. Cependant, des disparités sectorielles persistent : au Cameroun, les taux d'autorisation sont relativement plus élevés dans les secteurs sensibles au risque tels que les cosmétiques et l'énergie, tandis que les secteurs traditionnels comme l'agriculture fonctionnent avec un minimum de contrôle réglementaire. En République démocratique du Congo, les secteurs fortement réglementés tels que les cosmétiques (81,2 %) et la santé/pharmacie (76,4 %) affichent des taux d'approbation plus élevés, ce qui souligne le rôle des capacités institutionnelles dans l'élaboration des résultats réglementaires.

Malgré ces signaux positifs, les procédures administratives restent un obstacle important à une diffusion plus large des produits. Selon les résultats de l'enquête, la majorité des éco-innovateurs des deux pays perçoivent le processus d'autorisation de commercialisation comme fastidieux. Au Cameroun, 63,2 % des personnes interrogées jugent le processus « difficile » ou « très difficile », tandis que ce chiffre atteint 72,8 % en République démocratique du Congo. Cette complexité bureaucratique peut décourager l'entrée sur le marché d'éco-innovateurs moins matures ou informels, en particulier dans les secteurs émergents où la charge de la preuve en matière de sécurité ou de performance des produits est plus lourde. Par conséquent, de nombreux acteurs contournent les marchés formels ou opèrent de manière informelle, ce qui limite à la fois la visibilité de leurs innovations et leur éligibilité aux programmes de soutien. Un examen des données sectorielles montre en outre que des secteurs tels que la gestion des déchets et le textile sont sous-représentés dans le processus d'autorisation, ce qui souligne les asymétries d'information et l'inaccessibilité réglementaire auxquelles il faut remédier si l'on veut que l'entrepreneuriat vert se développe de manière équitable.

En plus de l'autorisation réglementaire, l'intégration dans des écosystèmes d'innovation comme les incubateurs offre un soutien public crucial. Cependant, 53 % des éco-innovateurs au Cameroun et 57,2 % en République démocratique du Congo n'ont pas accès à ces réseaux mais plutôt à des incubateurs. Au Cameroun, l'agriculture et l'agroalimentaire en profitent davantage, tandis qu'en République démocratique du Congo, ce sont la santé et la construction. Les incubateurs sont les principaux points d'entrée, représentant 53 % et 63,1 % des intégrations respectivement. Ils jouent un rôle clé dans le renforcement des capacités et l'accès au financement.

## IMPLICATIONS

- **Mettre en place des politiques de déploiement territorial et sectoriel des écosystèmes d'innovation**, en ciblant les secteurs sous-représentés (gestion des déchets, textile, cosmétique) et les zones rurales. Cela nécessite de soutenir la création de nouveaux incubateurs spécialisés, faciliter leur accès pour les TPE/PME, et renforcer les partenariats public-privé pour assurer leur pérennité.
- **Alléger les démarches administratives d'enregistrement des éco-innovations**, en instaurant des guichets uniques et des référentiels clairs par secteur. Des procédures différenciées selon la maturité technologique ou le risque produit permettraient aussi de réduire la barrière à l'entrée, notamment pour les innovations issues du secteur informel.
- **Instaurer des dispositifs de financement spécifiques à la protection de l'innovation et à la commercialisation.**
- **Améliorer la transparence et la coordination interinstitutionnelle** pour mieux encadrer les innovations vertes.

